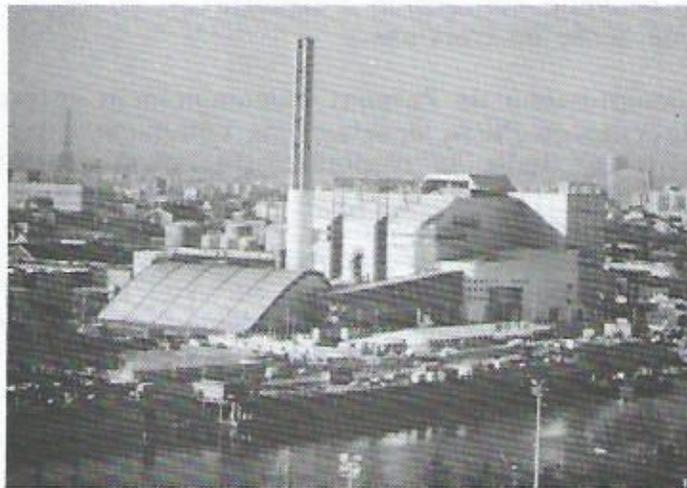


VISITE DE L'USINE D'INCINERATION DES DECHETS URBAINS A SAINT-OUEN

Lundi 18 novembre et jeudi 21 novembre 1991

Lundi 18 novembre et jeudi 21 novembre 1991, les membres du CDI ont visité l'usine d'incinération des déchets urbains à Saint-Ouen. Cette visite fait suite à la conférence "Vers une nouvelle gestion des déchets urbains" par Monsieur Chaumel le 2 avril 1991.

Nous sommes accueillis dans une salle de conférence où une conférencière nous donne quelques informations sur l'usine, puis nous assistons à la projection d'un film vidéo avant de visiter l'usine.



Un peu d'histoire -

L'origine de l'organisation du traitement des ordures ménagères à Paris date de 1896. Les ordures, à l'époque, étaient réceptionnées à l'usine de broyage de Saint-Ouen.

Cette organisation rencontra l'hostilité des chiffonniers qui virent, dès lors, leur monopole contesté ; il fut malgré tout aboli avec la construction, par la Ville de Paris, de trois nouvelles usines situées à Romainville et à Issy-les-Moulineaux, puis en 1910 à Ivry-sur-Seine.

En 1922, la Ville de Paris fait appel à un régisseur unique, la société T.I.R.U. (Traitement Industriel des Résidus Urbains), créé pour exploiter les usines.

En 1933, la loi autorise le département de la Seine à se substituer à la Ville de Paris ; son but est de permettre aux communes limitrophes d'adhérer au Service. Ainsi, la société T.I.R.U. poursuit-elle l'exploitation des usines pour le compte du Département.

En 1946, la société T.I.R.U. productrice d'électricité est nationalisée : Electricité de France devient Régisseur du Département en ses lieu et place.

En 1968, le département de la Seine éclate en quatre nouveaux départements, Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne, et la charge du service est à nouveau assurée par la Ville de Paris assistée d'une commission spéciale composée de six conseillers de Paris et de 6 conseillers généraux des trois départements de la "petite couronne".

En 1977, le maire de Paris se substitue à l'autorité préfectorale.

Le 19 janvier 1982, le maire de Paris signe avec Electricité de France une nouvelle convention d'exploitation en régie des unités de traitement d'une durée de trois ans.

Compte-tenu de l'aspect indéniablement intercommunal des installations, la Ville de Paris, devenue une commune à part entière, n'a plus souhaité assurer seule la responsabilité de la gestion du Service.

Elle a donc proposer à ses partenaires de banlieue de s'associer en une structure inter communale, pouvant regrouper à terme la majorité des communes de la Petite Couronne. Le SYCTOM, Syndicat Mixte Central de Traitement des Ordures Ménagères, est créé en 1984. Il se substitue à la Ville de Paris pour assurer la gestion des installations de traitement des ordures ménagères.

La mission du SYCTOM -

Le SYCTOM a pour objet le traitement des déchets apportés par les communes ou les groupements de communes. Ceux-ci déterminent librement les quantités de déchets qu'ils déversent dans les installations et payent une redevance au Syndicat qui en 1991 s'élève à :

- . 7,88 francs par habitant et par an
- . 107,00 francs par tonne d'ordures ménagères
- . 141,00 francs par tonne d'objets encombrants

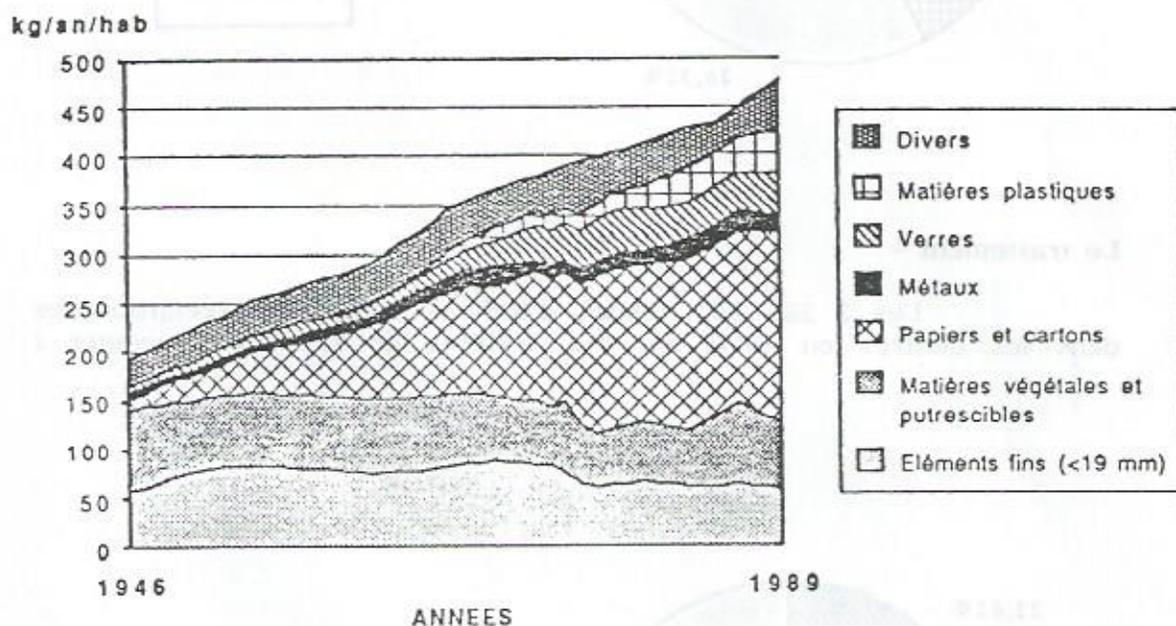
Cela correspond à un prix moyen pondéré de 126,79 F/T.

Les installations du SYCTOM -

En 1990, le Syndicat a reçu environ 2 260 000 tonnes de déchets ménagers provenant des communes dans les unités suivantes :

- les usines d'incinération d'Ivry-sur-Seine, d'Issy-les-Moulineaux et de Saint-Ouen
- le centre de transfert de Romainville
- le centre de transfert d'objets encombrants de Saint-Denis
- les centres de secours.

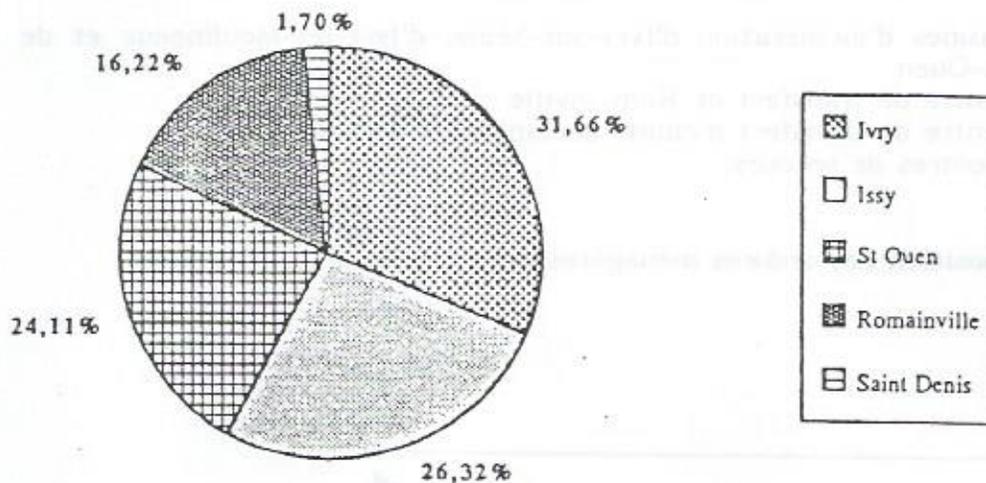
La composition des ordures ménagères -



L'évolution des modes de vie a entraîné une augmentation de la quantité de déchets ménagers produits par un citoyen et une évolution de la composition de ces déchets.

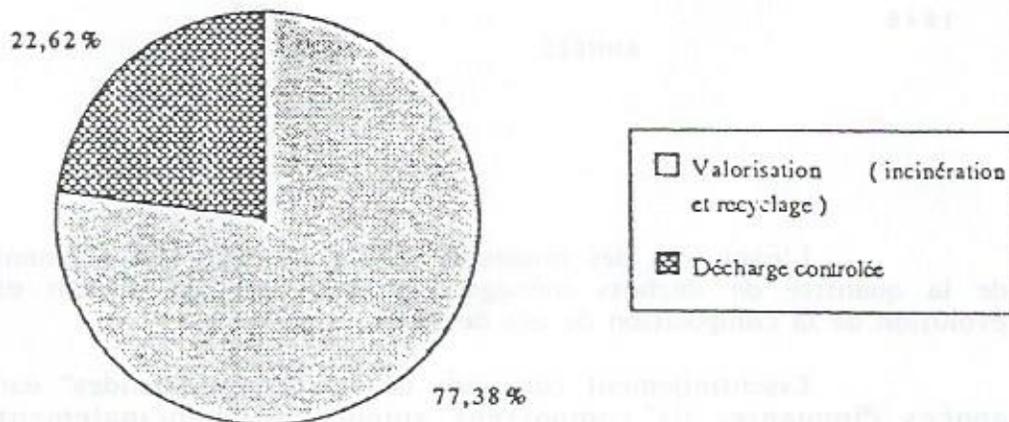
Essentiellement composés de "matériaux humides" dans les années cinquante, ils comportent aujourd'hui principalement des "matériaux secs" récupérables et recyclables, papiers et cartons notamment. Ces matériaux possédant en outre un pouvoir calorifique élevé, leur augmentation réduit de fait la quantité de déchets susceptibles d'être incinérés.

La réception dans les centres de traitement -

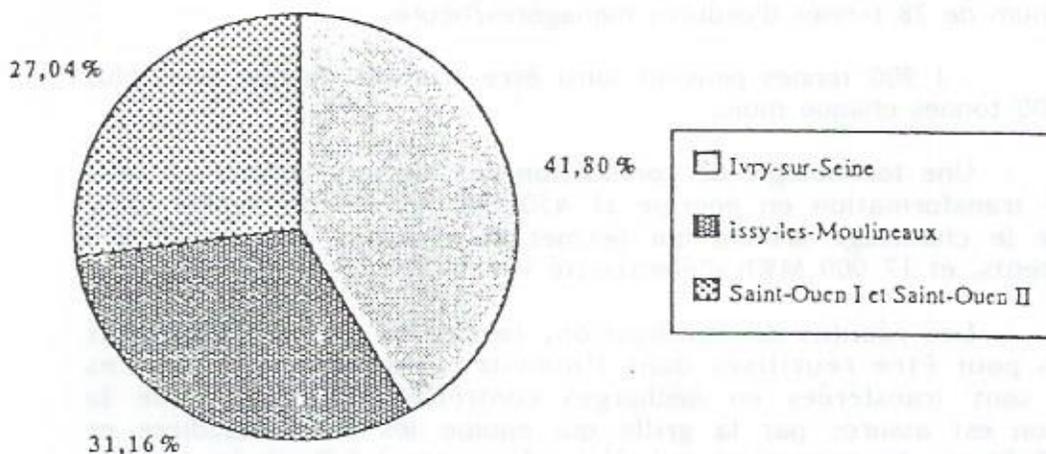


Le traitement -

Les 2 260 000 tonnes d'ordures ménagères réceptionnées dans les centres en 1990 ont été traitées de la façon suivante :



L'incinération en 1990 : répartition par usine -



La visite -

Nous suivons notre guide et sortons pour rejoindre le premier "gros tas" d'ordures. Quelques petits déchets voltigent partout, une bonne odeur nous assaille. Beaucoup sortent leurs mouchoirs.

Nous assistons au déchargement des camions "poubelles". Impressionnant !

Nous grimpons par des escaliers en fer et suivons la danse d'une énorme pince qui entasse les ordures dans une fosse. Il y a beaucoup de poussière. Cet engin est manipulé par un homme à qui nous rendent visite au poste de pilotage. Son univers n'est pas très rose !

L'usine est exploitée depuis la salle de commande et le poste de pilotage surplombe la fosse. Sont placés là, les postes de commande ainsi que le pupitre de commande à distance des ponts roulants.

Des capteurs prennent constamment des mesures de température, de pression et de débit au niveau des fours-chaudières, des laveurs de fumées et des circuits vapeur.

Des spécialistes visualisent sur des écrans synoptiques les différents postes de l'usine et toutes les mesures correspondantes. Le poste de commande domine la fosse dans laquelle une vingtaine de camions peuvent déverser simultanément.

Le réseau présente une redondance afin d'assurer à tout moment la sécurité maximale et tout un ensemble d'alarmes hiérarchisées ont été installées. Alors que l'usine fonctionne en continu, 24 heures sur 24, le degré d'automatisation permet de limiter les effectifs de conduite à 42 agents, soit 6 équipes de 7 agents.

Notre visite continue, mais maintenant nous ne voyons plus que des fours, tuyaux... et écoutons, malgré le bruit, les explications de notre guide.

- 3 lignes de four-chaudières permettent de traiter chacune un maximum de 28 tonnes d'ordures ménagères/heure.

- 1 900 tonnes peuvent ainsi être traitées chaque jour, plus de 600 000 tonnes chaque mois.

Une technologie de combustion des déchets permet un taux élevé de transformation en énergie : 1 450 000 tonnes de vapeur pour alimenter le chauffage urbain, qui permet de chauffer quelque 70 000 appartements, et 17 000 MWh d'électricité vendus à EDF.

Les résidus de combustion, ferrailles et mâchefer sont revendus pour être réutilisés dans l'industrie, les boues et cendres volantes sont transférées en décharges contrôlées. La qualité de la combustion est assurée par la grille qui équipe les fours-chaudières et permet d'obtenir des teneurs en imbrûlés inférieures à 2 % et des teneurs très basses en monoxyde de carbone.

Bien que située à l'écart d'habitations, une attention toute particulière a été portée à l'insonorisation.

Les rejets de l'ensemble de l'usine sont recueillis dans une fosse de neutralisation de 1 500 m³ compartimentée pour recevoir :

- les effluents du traitement des gaz de combustion
- les diverses eaux utilisées dans l'usine
- les eaux de lavage des sols.

Anticipant les normes fixées par les directives européennes pour 1996, le traitement des fumées s'effectue par électrofiltres et laveurs éliminant principalement :

- 99,90 % des poussières
- 97 % du gaz chlorhydrique
- 40 % de l'anhydride sulfureux.

Les résidus solides obtenus après lavage des gaz sont envoyés en décharge de classe I.

L'usine de Saint-Ouen est équipée d'un système performant d'analyse des gaz rejetés dans l'atmosphère qui permet à tout moment de vérifier le respect des normes des émissions.

On parle beaucoup de pollution, de stockage, de déchets... Cette visite a permis à tous les participants de mesurer l'importance du problème de la surproduction de déchets urbains et de leur traitement.

*
* * *

FICHE DE VISITE

USINE D'INCINERATION DES DECHETS URBAINS SAINT-OUEN

Evacuer les déchets d'une société qui consomme toujours plus, dont la poussée démographique est importante, devient un problème préoccupant pour les collectivités urbaines et rurales.

D'OU VIENNENT CES DECHETS ?

- **déchets inertes** : environ 100 millions de tonnes par an (déblais, gravats, déchets provenant d'activités extractives).
- **déchets banals** : environ 30 millions de tonnes (ordures ménagères, ferrailles, emballages, verre, matières plastiques) composition très hétérogène, variable selon les lieux et les saisons.
- **déchets spéciaux** : environ 20 millions de tonnes (boues de peinture, cendres d'incinération, déchets de laboratoires de recherches universitaires ou hospitalières...).
- **déchets toxiques** : environ 2 millions de tonnes venant de grandes industries chimiques, pharmaceutiques, automobiles, etc. Sans oublier les résidus de l'industrie atomique dont la neutralisation pose des problèmes particuliers.

QUE FAIRE DE CES DECHETS ?

Chacune de ces familles de déchets relève de mode d'éliminations et traitements distincts. C'est devenu une affaire de spécialistes car la gestion en est complexe.

Aujourd'hui, au cours de notre visite à Saint-Ouen, nous pourrions suivre les différentes phases du **traitement des ordures ménagères** par **incinération**. C'est un moyen particulièrement commode et hygiénique pour éliminer les déchets urbains.

En bordure de Paris trois usines spécialisées dans ce mode de traitement reçoivent chaque jour les véhicules de collecte qui viennent y déverser leur contenu - Issy-les-Moulineaux, Ivry, Saint-Ouen - . Saint-Ouen II, entièrement reconstruite sur Saint-Ouen I est entrée en fonction en 1990 : c'est la plus belle poubelle de Paris. Elle est devenue une usine de traitement modèle, la dernière, née de la dynamique intercommunale du SYCTOM (Syndicat associatif de 62 communes, dont Garches).

Pour les architectes, il fallait transformer ce gigantesque outil industriel en une présence digne d'intérêt. Robert Mazaud, l'architecte du bâtiment, s'explique : "Nous avons élaboré un assemblage symbolisant le contrôle d'une machine vivante. Nous avons dessiné des formes grimpanes, enveloppantes, pinçantes ou jaillissantes."

A Saint-Ouen, le verre, le métal luisant, l'innox, remplacent le béton. Les couleurs éclatent au niveau des tubulures, des poutrelles, des cuves, des escaliers : bleu drapeau, bleu tendre, mauve, verre ou rouge...

Ainsi à l'extérieur, c'est un bel objet, quant à l'intérieur, c'est une fabuleuse machine qui transforme 600 000 tonnes de déchets par an.

Elle fonctionne 24 h sur 24. 28 tonnes d'ordures sont traitées à l'heure. Le degré d'automatisation permet de limiter les effectifs de conduite à 42 agents – soit 6 équipes de 7 agents – .

Elle utilise une technologie sophistiquée pour valoriser les déchets :

- 1°) - La chaleur dégagée lors de la combustion des ordures est vendue :
 - . 1470 000 tonnes, sous forme de vapeur, pour le chauffage urbain,
 - . 15 400 MWh sous forme d'électricité pour l'EDF.
- 2°) - Les résidus (ferrailles, machefers) sont réutilisés dans l'industrie. Les machefers représentent environ 30 % du poids des ordures.
- 3°) - Les gaz et fumées produits sont lavés, analysés avant d'être renvoyés dans l'atmosphère.
- 4°) - Les eaux de lavage sont assainies avant d'être évacuées.

Cette usine modèle respecte dès aujourd'hui les normes européennes exigibles en 1996.

Sachons que chacun d'entre nous est producteur d'ordures ménagères – plus de 500 kg par personne et par an pour Paris et l'Île de France – .

Nous sommes tous des pollueurs dangereux, dès lors que nous nous débarrassons inconsidérément de piles au mercure, de vieilles batteries, de restes de peinture, solvants, vernis, colle, jetés dans l'évier, ou que nous mettons à la poubelle des médicaments périmés ou autres produits plus ou moins toxiques. – Savez-vous que la petite pile usée, de votre montre, jetée à la poubelle, peut se retrouver en décharge où 1 gramme de mercure va polluer 1 M³ de terre !... – . Ces déchets, nous le savons, peuvent exercer une action nocive sur la santé et l'environnement.

Le concours de chaque habitant est indispensable pour que soit menée à bien la lutte contre le gaspillage – actuellement augmentation constante du tonnage d'ordures – .

Et pour que soit assurée dans de bonnes conditions de rendement la réutilisation des déchets valorisables, il revient à chacun d'entre nous de respecter les consignes concernant les collectes sélectives.

M.N

